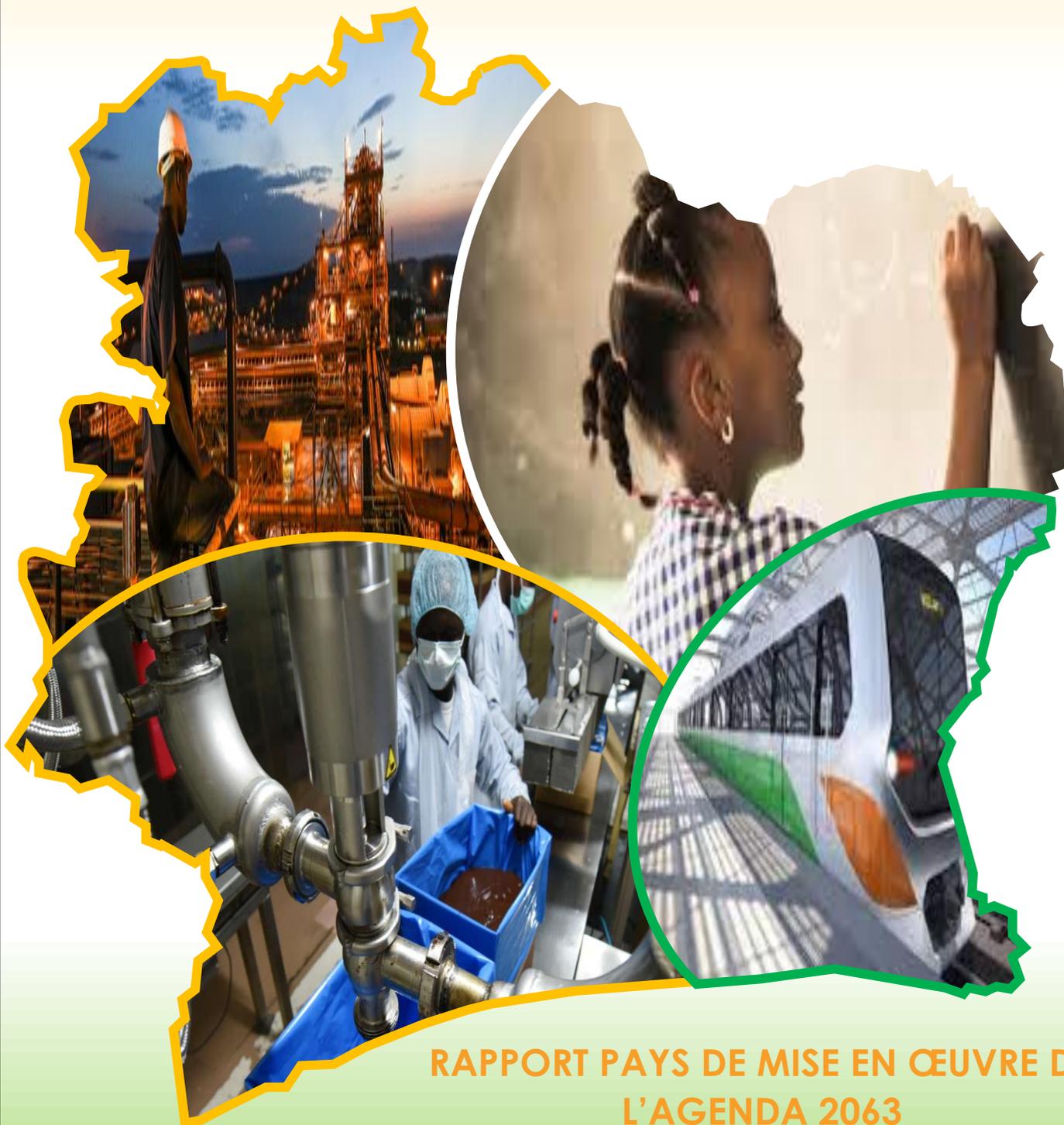


REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Ministère du Plan et du Développement

**PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT
PND 2021-2025**



**RAPPORT PAYS DE MISE EN ŒUVRE DE
L'AGENDA 2063**

Septembre 2021

SOMMAIRE

1.0	Résumé du statut socio-économique du pays	1
2.0	Stratégies clés pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063	2
3.0	Situation de la mise en œuvre des objectifs de l'Agenda 2063 au niveau national.....	3
4.0	Réponses à la pandémie de Covid-19	10
5.0	Défis et opportunités.....	11
6.0	Principaux enseignements tirés et meilleures pratiques	12
7.0	Conclusions.....	13

1.0 Résumé du statut socio-économique du pays

Située en Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire s'étend sur une superficie de 322 463 km² et bénéficie de 550 Kilomètres de littoral. Le pays maintient sa position de locomotive de l'espace UEMOA et figure parmi les dix économies à forte croissance à l'échelle mondiale depuis 2016, avec une croissance au rythme annuel moyen soutenu de 7%. Son économie a été particulièrement résiliente en 2020 face à la pandémie à coronavirus (COVID-19). Ainsi, le taux de croissance est estimé à 2% alors que la plupart des pays dans le monde ont observé une récession en 2020. Le revenu par tête a ainsi progressé de 13,6% entre 2016 et 2019, pour s'établir au-dessus de 1.700 dollar à prix constant entre 2010 et 2019, supérieur à ceux du Nigeria et du Ghana.

Depuis 2012, sous le leadership de S.E.M Alassane OUATTARA, Président de la République, le Gouvernement a élaboré trois plans nationaux de développement : PND 2012-2015 ; PND 2016-2020 et le PND 2021-2025.

Le PND 2012-2015 d'un montant de 11.076 milliards de FCFA, avait pour objectif de doter notre pays d'infrastructures de base dans les secteurs du transport, de l'énergie, de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation, etc. Sur la base des acquis enregistrés, le second plan PND 2016-2020 d'un montant de 30.000 milliards de FCFA a été élaboré et permet de positionner et de maintenir notre pays dans une dynamique de forte croissance, tout en garantissant un cadre macro-économique assaini et une forte attractivité des investisseurs, tant nationaux qu'internationaux. Ces efforts ont permis d'enregistrer des progrès notables, en termes de restauration de la paix, de la sécurité, de la cohésion sociale et de relance de l'outil de production.

Le PND 2021-2025 d'un coût global de 59 000 milliards de FCFA, a pour objectif de réaliser la transformation économique et sociale nécessaire pour hisser la Côte d'Ivoire, à l'horizon 2030, au rang des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

Après l'embellie économique enregistrée sur la période 2012-2015, la Côte d'Ivoire a consolidé la solidité du cadre macroéconomique sur la période 2016-2020. Le pays a également connu des avancées notables en matière de transformation structurelle de son économie. L'incidence de la pauvreté a baissé de 5,9 points de pourcentage passant de 46,3% en 2015 à 39,4% en 2018. L'emploi a connu des progrès notables et l'indice de développement humain s'est amélioré.

En effet, pour accélérer le ruissèlement des fruits de la croissance sur toutes les couches de la population, notamment les plus vulnérables, afin de réduire le niveau de la pauvreté et des inégalités, le Gouvernement a élaboré et adopté en Conseil des Ministres, un Programme Social dénommé « PS-GOUV » pour la période 2019-2020. Ce Programme d'un coût global de 1003,4 milliards de FCFA aborde les problématiques sociales avec plus d'ampleur et de pragmatisme, afin de garantir des résultats immédiats et durables :

1. En fournissant aux populations des services de santé de proximité et en améliorant la protection sociale ;
2. En renforçant les conditions d'accès et de maintien à l'école des enfants de 6 à 16 ans, notamment les jeunes filles. En améliorant les conditions d'étude et de vie des étudiants ;

3. En favorisant l'accès aux logements, à l'eau potable, à l'énergie, au transport et aux biens de grande consommation ;
4. En permettant aux femmes et aux jeunes de notre pays d'avoir accès à des revenus, ainsi qu'à un emploi décent et stable.

En dépit de ces progrès notables, des défis majeurs persistent en termes de lenteur dans la transformation structurelle de l'économie, d'inégalités sociales et spatiales, de faiblesse des systèmes productifs et éducatifs, de ressources humaines et de gouvernance.

Pour permettre de faire face à ses défis, le Gouvernement a entamé l'élaboration du deuxième programme social du gouvernement pour la période 2021-2025 et aligné sur le PND 2021-2025.

2.0 Stratégies clés pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063

Son Excellence Monsieur le Président de la République de Côte d'Ivoire a été désigné par ses Pairs comme « Champion de l'Agenda 2063 et de la mise en œuvre de son premier plan décennal », lors de la 28ème Session du Sommet ordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine de janvier 2017. Pour mener à bien cette mission, le Président de la République a désigné Madame le Ministre du Plan et du Développement comme Point focal pays sur cette question. Une équipe technique a été mise en place afin de travailler sur ce dossier en synergie avec l'ensemble des parties prenantes nationales de même qu'avec les partenaires internationaux.

La mise en œuvre de l'Agenda 2063 se fait dans le cadre global de la mise en œuvre du Plan national de Développement (PND). A cet effet, plusieurs documents de stratégies sectorielles ont été élaborés notamment la Stratégie Nationale de mise en œuvre de l'accord sur la Zone de Libre-Echange Continental Africaine (ZLECAf), la Stratégie Nationale de l'Etat Civil et de l'Identification (SNECI), le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS 2016-2020), Plan National Multisectoriel de Nutrition (PNMN) 2016-2020, le Programme National d'Investissement Agricole de deuxième génération (PNIA II 2018-2025), le Plan sectoriel Education Formation (2016-2025)...

Aussi, pour faciliter la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PND et des Agendas de développement (Agenda 2030 et Agenda 2063), le Gouvernement a pris le Décret n° 2012-1159 du 19 décembre 2012 portant institution d'un Département en charge de la Planification et des Statistiques au sein des Ministères.

Pour booster les résultats en matière de nutrition, le Conseil National pour la Nutrition, l'Alimentation et le développement de la Petite Enfance (CONNAPE) a-t-il été créé par décret n°569 du 26 juin 2019. Dans le même élan, la Côte d'Ivoire en partenariat avec le Programme alimentaire mondial (PAM) a créé le Centre d'Excellence Régional contre la Faim et la Malnutrition (CERFAM). Le CERFAM a pour soutenir les pays africains dans leurs efforts nationaux pour développer et mettre en œuvre des politiques et des programmes durables pour éliminer la faim et combattre toutes les formes de malnutrition. Ce centre bénéficie chaque

année d'une subvention du budget de l'Etat de Côte d'Ivoire et est en phase d'endossement par l'Union africaine.

S'agissant de la promotion du commerce intra-africain, le Comité national de la ZLECAf (CN-ZLECAf) a été créé par le Décret n°2018-514 du 30 mai 2018 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité national de la ZLECAf. Cette commission a pour mission principale d'assurer la promotion, la coordination et le suivi de la mise en œuvre au niveau national de l'Accord sur la ZLECAf.

Pour la promotion du genre, l'Observatoire de l'Equité et du Genre a été créé pour mettre en œuvre la politique du pays en matière d'égalité des sexes. Aussi, un décret portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de la Famille (CNF) a-t-il été pris.

Afin de mieux suivre la mise en œuvre des agendas de développement, le Gouvernement a engagé la réalisation de grandes enquêtes d'envergure nationale notamment, l'Enquête Démographique et de Santé (EDS), le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) et d'enquêtes sectorielles telle que le Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles (REEA).

Au total, la stratégie de mise en œuvre de l'Agenda 2063 se mène dans le cadre de l'importance de plus en plus accordé à la planification nationale du développement. Elle se fait également autour de la mise en œuvre de stratégies sectorielles de même que la création de structures à l'effet de booster la mise en œuvre au plan national de projets phares contenus dans le premier plan décennal de l'Agenda 2063.

3.0 Situation de la mise en œuvre des objectifs de l'Agenda 2063 au niveau national

Concernant l'Education Nationale, les efforts du Gouvernement ont permis d'améliorer de manière générale les taux de scolarisation du préscolaire, du primaire et du secondaire.

En effet, le pourcentage d'enfants d'âge préscolaire fréquentant l'école maternelle est passé de 6% en 2012-2013 à 10,5% en 2020-2021. Au primaire, le taux net de scolarisation a connu aussi une progression passant de 91,3% en 2019 à 92,10% en 2021. Au secondaire général, le taux net de scolarisation a aussi connu une hausse passant de 34,5% en 2015 à 50% en 2021 dans le 1^{er} cycle du secondaire. La même hausse est perceptible dans le second cycle, où ce taux passe de 10,5% en 2015 à 21,2% en 2021.

Ces performances sont imputables entre autres aux initiatives telles que (i) la Politique de Scolarisation Obligatoire ;(ii) au Programme de Pérennisation des Cantines Scolaires ; (iii) la construction de collèges de proximités ; (iv) au Développement Intégré du Jeune Enfant (DIJE) ; (v) la distribution des kits et manuels scolaires ; (vi) l'intégration des écoles communautaires et islamiques dans le système formel et (vii) la facilitation de la scolarisation des enfants sans extrait d'acte de naissance.

Parlant de la Politique de Scolarisation Obligatoire (PSO) qui se traduit par la Loi N°2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi N°95-696 du 7 septembre 1995 relative à

l'Enseignement, elle vise à garantir à tous les enfants de 6 ans l'accès à l'école et leur maintien dans le système jusqu'à l'âge de 16 ans.

Au titre de la scolarisation au préscolaire et primaire, ce sont 33 698 nouvelles salles de classe qui ont été construites entre 2011 et 2019. Au secondaire général, le nombre de salles est passé de 29 988 à 40 136 de 2016 à 2019. En outre, en 2019, 200 000 tables-bancs ont été distribués et 16 900 enseignants ont été recrutés et déployés au titre de l'année 2019 dont 10 300 recrutés de façon exceptionnelle.

Quant aux kits et manuels scolaires, 4 900 113 kits scolaires (cahiers, ardoises, craies, instruments de mesure, stylos, crayons, etc.) ont été distribués à la rentrée scolaire 2020-2021 dans les écoles primaires publiques.

Au titre des cantines scolaires, il a été enregistré la distribution de 1 401,513 tonnes de vivres dans 613 cantines scolaires soutenues par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) pour un montant de 1,025 milliard FCFA et un don de 1 500 tonnes de vivres sèches.

S'agissant de la santé les actions du gouvernement se sont orientées notamment vers : (i) la santé maternelle et infantile, (ii) la lutte contre le VIH, (iii) la lutte contre la tuberculose et, (iv) le paludisme.

Au niveau de la santé maternelle et infantile, le taux de mortalité maternelle se situait à 614 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2012 (EDS) 2011-2012. Depuis cette enquête, aucune autre n'a été menée à ce jour. Une nouvelle enquête est en cours.

Quant au taux de mortalité néonatale, il est passé de 38 décès pour 1000 naissances en 2012 à 33 décès pour 1000 naissances vivantes en 2016 (MICS 5) soit une réduction de 5 points.

De même, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans a connu une régression, il est passé de 108 décès pour 1 000 naissances vivantes à 96 décès pour 1000 naissances vivantes en 2016 (MICS 5) soit une régression de 12 points.

Dans le domaine du VIH, la cascade de soins relativement aux objectifs 90-90-90, le nombre de PVVIH connaissant leur statut sérologique s'est accru, passant de 68% en 2016, à 84% en 2020 ; 78% des PVVIH connaissant leur statut, ont été mis sous traitement en 2020, contre 60% en 2016. Parmi ces derniers, 82% ont atteint une suppression de la charge virale en 2020, contre 70% en 2016, ce qui traduit une faiblesse de l'observance au traitement qui pourrait être améliorée grâce à un renforcement de l'éducation thérapeutique des PVVIH.

Le nombre de nouvelles infections à VIH pour 1000 habitants est passé de 0,73 en 2013 à 0,21 en 2020.

Le Pourcentage de la population séropositive éligible ayant accès à un traitement antirétroviral est passé de 51,6 % en 2013 à 74,8% en 2020.

Dans le cadre de la lutte contre la tuberculose, le pays comptait en 2015, 211 centres de diagnostic et de traitement de la tuberculose (CDT) soit un ratio national de 1/110 241 habitants. Un tel taux de couverture ne permettait pas d'avoir une lutte intégrée et d'assurer une couverture équitable des services de prise en charge. Avec l'appui des Partenaires Techniques

et Financiers, le pays a pu assurer jusqu'en 2020 l'implantation et l'intégration des activités de diagnostic et de traitement de la tuberculose dans 358 établissements sanitaires et 544 centres pour le traitement. Les données de routine en 2020 du Programme National de Lutte contre la Tuberculose donnent, 358 CDT soit 1/73 872 habitants. Le taux de succès thérapeutique est passé de 81% en 2015 à 86% en 2019. 401 cas de tuberculose RR/MR ont été notifiés en 2019 contre 481 en 2015. Le taux de multi résistance était estimé à 4,6% pour les nouveaux cas et Rechutes et 31% pour les cas en retraitement en 2019.

Concernant le paludisme, des efforts ont été réalisés de 2013 à 2021 mais restent encore insuffisants. En effet, l'incidence du paludisme dans la population générale était en hausse de 2013 à 2019 passant de 163,76‰ à 191‰ puis à 173‰ en 2020. Ces résultats sont dus à plusieurs facteurs notamment, la bonne couverture de distribution de la Moustiquaire Imprégnée à Longue Durée d'Action (MILDA) et l'organisation de nombreuses campagnes de sensibilisation sur leur utilisation. La campagne 2021 a permis de distribuer **18 509 750** MILDA avec une performance de distribution de **97%**. Le taux d'utilisation des MILDA dans la population générale est passé de **50,5%** (Enquête MICS 2016) à **63,2%** (Enquête post campagne 2019) soit une augmentation de 12,7%. Le taux d'utilisation des MILDA chez la femme enceinte est passée de **40,4%** (MICS 2016) à **68,6%** (Enquête post campagne 2019) soit une augmentation de 28,2%. Chez les enfants de moins de 5 ans, le taux d'utilisation des MILDA est passé de **59,7%** (MICS 2016) à **70,5%** (Enquête post campagne 2019) donnant une augmentation de 10,8%.

Ces performances sont imputables à la construction de nombreux établissements sanitaires. Ainsi, le pays s'est doté d'un Hôpital mère enfant avec un plateau technique de qualité. De plus le nombre total d'Etablissement Sanitaire de Premier Contact (ESPC) est passé de 1964 en 2015 à 2 023 en 2016, puis 3 411 en 2020.

De même le ratio médecin/10000 habitants est passé de 0,9 en 2015 à 1,4 en 2020 pendant que le ratio infirmier/5000 habitants évoluait de 1,7 à 2,6. Sur la même période, le ratio sage-femme/pour 3 000 Femmes en Age de Procréer (FAP) est passé de 1,4 à 3,05. De façon générale, les résultats montrent une amélioration de la performance du système de santé en ce qui concerne les ressources humaines, avec l'atteinte des normes OMS dans la couverture en médecins, infirmiers et sages-femmes à l'échelle nationale.

D'autres stratégies ont été adoptées et mises en œuvre notamment : (i) le renforcement des compétences des prestataires à la prise en charge de l'hémorragie du post-partum immédiat par tamponnade intra utérin et à la réanimation du nouveau-né; (ii) la mise aux normes de 175 structures en SONUB, de 39 structures en SONUC; (iii) l'équipement de 88 hôpitaux de référence et de 05 CHU en matériel de SONU; (iv) le renforcement du transport médicalisé des parturientes par la dotation des structures de santé en ambulances; (v) le Partenariat mondial pour l'élimination de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH; (vi) le traitement et la prévention de la tuberculose avec un approvisionnement régulier en médicaments antituberculeux de première et seconde ligne et la chimio prophylaxie à l'Isoniazide chez les enfants contacts ; (vii) le renforcement de l'implication communautaire dans le dépistage et la prise en charge de la tuberculose ; (viii) et la Prise en charge, la Chimio prévention, la Communication pour le changement social et comportemental concernant le paludisme.

En matière de nutrition, le Gouvernement s'est fixé pour ambition de garantir à l'ensemble de la population, un statut nutritionnel optimal en vue d'améliorer son bien-être.

La proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimum d'apport calorique nécessaire est estimée à 19% (FAOSTAT-2019) selon l'enquête sur le Suivi de la Saison Agricole et de la Vulnérabilité Alimentaire (SAVA) réalisé en 2018. Cette source indique également que 70 % des ménages n'ont pas un régime alimentaire diversifié (n'ont pas consommé en moyenne 4 ou 5 groupes d'aliments durant le jour précédant l'enquête). Cependant, les régimes alimentaires traditionnels sont de moins en moins utilisés au profit des régimes alimentaires modernes, souvent riches en sucres et en graisses, pauvres en nutriments essentiels et en fibres, et basés sur une surconsommation grandissante d'aliments hautement transformés, sans intérêt nutritionnel.

S'agissant des effets de la malnutrition, ils sont fonction de la place prépondérante qui leur est accordée dans la communauté notamment en ce qui concerne l'accès aux aliments, à l'eau propre, aux systèmes d'assainissement et aux services de santé. Ainsi, selon l'enquête SAVA, 10,9% des ménages ruraux sont en insécurité alimentaire, parmi lesquels 20,8% des ménages sont de la tranche des plus pauvres.

Selon les dernières statistiques, la proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant un retard de croissance, victime de malnutrition chronique est passée de 29,6% en 2012 à 21,6% 2016 (pour un seuil d'acceptabilité de l'OMS de 20%. La population d'enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition aiguë a également baissé (7% en 2012 à 6% en 2016). Quant à la proportion de malnutrition à la naissance qui caractérise les enfants nés avec un faible poids (<2500 g), elle reste élevée passant de 16,7% à 14,9% sur la même période.

Aussi, sur la période, note t on (i) l'élaboration et l'adoption en conseil des ministres du Plan National Multisectoriel de Nutrition (PNMN) 2016-2020 ; (ii) la prise des décrets n°2013-416 du 6 juin 2013 portant réglementation de la commercialisation des substituts du lait maternel et n°2016-1152 du 28 décembre 2016 rendant certaines normes d'application obligatoires dont les normes alimentaires et (iii) la création et la mise en place en juin 2019 du Conseil National pour la Nutrition, l'Alimentation et le développement de la Petite Enfance (CONNAPE). De plus notre pays a rejoint le mouvement SUN en juin 2013.

La promotion de l'inclusion des femmes au processus de développement et leur accès de façon équitable aux fruits de la richesse, ainsi que la protection des enfants et l'épanouissement des familles, constituent des aspects capitaux de l'ambition du Gouvernement.

La proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les organes régionaux et locaux est passée de 10% en 2013 à 11% à 2017. En effet, le pourcentage de femmes élues au scrutin municipal est passé de 5,07% à 7,96% et celui du scrutin législatif est passé de 10,98% à 11,37% et 3% à la tête des conseils régionaux. Au Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel 3% des postes sont occupés par des femmes et 17,0% au gouvernement. De plus, un quota de 30% est désormais exigé aux partis politiques à l'occasion des élections législatives, municipales et régionales.

Concernant l'autonomisation des femmes et de la jeune fille, le Gouvernement a mis en place le Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI). Lancé en décembre 2012 avec une dotation initiale de 1 milliard de FCFA et il a été porté en 2021 à 25 milliards de FCFA. Ce fonds a permis à 261450 femmes à travers toute la Côte d'Ivoire de réaliser des activités génératrices de revenus, impactant ainsi leurs conditions de vie et celles de leurs familles.

En matière d'assistance des femmes par la prévention et la prise en charge face aux risques d'abus, de violence et d'exploitation, 5405 survivantes de Violences Basées sur le Genre (VBG) en 2020 contre 2 618 survivants en 2018 ont bénéficié d'une prise en charge psychosociale et 391 survivantes de viols (soit 70%) ont été prises en charge au plan médical dans les 72 heures.

En matière de représentativité des femmes aux instances de décision le pourcentage reste faible par rapport à celui attendu qui est de 30%. Cette situation s'explique par la faible appropriation de l'approche Genre par les ministères sectoriels et Institutions de l'Etat, la méconnaissance des textes de lois, conventions et instruments internationaux favorisant l'adoption de l'approche genre, la persistance des Mutilations Génitales Féminines (MGF), notamment au nord-ouest 80%, au nord 74% et à l'ouest 57%, l'augmentation des cas de Violences Basées sur le Genre (VBG) déclarés : de 2744 en 2018 à 5210 en 2020 (GBVIMS).

Pour atteindre ces performances, le Gouvernement a réformé le cadre institutionnel et réglementaire relatif à l'égalité des sexes et la promotion du genre. Ainsi, la nouvelle Constitution adoptée en 2016 a introduit dans les articles 35, 36 et 37 des dispositions relatives respectivement à l'élimination de toutes formes de violences faites aux femmes et à la jeune fille, aux droits politiques des femmes dans les assemblées élues et à la parité femme-homme sur le marché de l'emploi.

Le gouvernement s'est également doté de plusieurs documents de politique pour une meilleure planification de ses interventions. Il s'agit notamment : (i) de la stratégie nationale d'autonomisation de la femme ; (ii) de la Stratégie Nationale de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) ; (iii) du plan accéléré de lutte contre les mariages précoces et ; (iv) du plan national de mise en œuvre de la résolution 1 325 pour la participation des femmes aux négociations de paix et de sécurité. De même, le projet « Compendium des Compétences Féminines de Côte d'Ivoire (COCOFCI) » est entré dans sa phase de mise en œuvre.

Au niveau institutionnel, l'Observatoire de l'Equité et du Genre a été créé pour mettre en œuvre la politique du pays en matière d'égalité des sexes.

Concernant l'autonomisation des femmes et de la jeune fille, le Gouvernement a mis en œuvre le projet régional d'autonomisation de la femme et le dividende démographique au sahel (SWEDD) financé par la Banque Mondiale (Santé-Genre-Education).

Au titre de la promotion et de la consolidation des familles, des textes législatifs ont été adoptés notamment la loi portant code de la famille relatif au mariage, à la filiation, à la minorité et aux successions. Aussi, un décret portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de la Famille (CNF) a été pris.

Concernant la protection des enfants et des adolescents vulnérables, le Parlement des Enfants pour la défense de leurs droits au niveau national et régional a été créé, et le décret n°2016-

1103 du 7 décembre 2016 portant création du comité multisectoriel de lutte contre le phénomène des enfants en rupture sociale et la validation du manuel de prise en charge des enfants et adolescents vulnérables a été pris.

Pour ce qui est de la resocialisation et de la réinsertion des enfants en situation de vulnérabilité, le programme de resocialisation des enfants en rupture sociale a permis de mettre en activité un effectif de 335 enfants en atelier ou à l'école en 2019. De plus, 19606 enfants âgés de 2 à 5 ans ont été encadrés et ont bénéficié d'activités d'éveil cognitif dans 94 Centres de Protection de la Petite Enfance et 148 Centres d'Action Communautaire de l'Enfance. Les pensionnaires des orphelinats et pouponnières ont également bénéficié de soutien social holistique.

L'amélioration du cadre de vie des populations apparait de plus en plus comme une priorité dans la politique de développement du pays. A cet effet, plusieurs actions ont été menées afin de réduire le pourcentage de la population ne bénéficiant pas de système d'assainissement adéquat.

Ainsi, le Programme d'Hydraulique et d'Assainissement du Millénaire (PHAM) et le Programme d'Appui à l'Accélération de l'Accès Durable à l'Eau, à l'Hygiène et à l'Assainissement (PADEHA) ont permis de réduire le taux de défécation à l'air libre de 57% à 39%.

L'activité, reprise par l'Etat avec financement du Programme Social du Gouvernement a permis de construire 3 600 latrines dans 600 écoles de 600 villages sur tout le territoire national et de sensibiliser 86 182 ménages afin de stopper la défécation à l'air libre. Les populations ont pu réaliser 5 000 latrines sur la période. Toutes ces actions ont permis d'améliorer le taux d'accès à l'assainissement amélioré de 40% en 2013 à 54% au niveau national.

S'agissant de la proportion de ménages ayant accès à l'électricité, elle est passée de 74,1% en 2013 à 97,98% en 2020. Cette performance réalisée par la Côte d'Ivoire est supérieure à la cible fixée pour l'année 2021 au niveau de chaque Etat membre de l'Union africaine. Ces résultats obtenus sont imputables à la poursuite du Programme National d'Electrification Rurale (PRONER) sur toute l'étendue du territoire national. Ce programme a permis d'électrifier 3 041 localités rurales de 2012 à 2019, faisant subséquemment passer le nombre de localités électrifiées de 2 818 en 2011 à 5 859 à fin 2019. Aussi, le taux de couverture s'est-il accru de 33% en 2011 à 69% à fin 2019. A la faveur de l'opérationnalisation du Programme Electricité Pour Tous (PEPT), ce sont 734 272 branchements qui ont été réalisés de 2014 à 2019.

Toutefois, les efforts devront se poursuivre pour favoriser l'atteinte de l'accès universel à l'électricité de même qu'à améliorer la qualité du service et garantir la sécurité énergétique.

En ce qui concerne le secteur agricole, le Gouvernement s'est engagé à renforcer la productivité et la compétitivité des produits agricoles. A ce titre, le taux de croissance des rendements a été retenu pour apprécier les progrès.

Le rendement de cacao passe de 0,56 tonne/hectare en 2013 à 0,87 tonne/hectare en 2019. Cette hausse est due à l'adoption de mesures prises par le gouvernement, notamment sur les nouvelles

pratiques d'intensification de la production agricole permettant de rationaliser l'exploitation des ressources forestières et préserver le couvert végétal du pays.

Au niveau du café, on constate une baisse du rendement qui passe de 0,41 tonne/hectare en 2013 à 0,40 tonne/hectare en 2019. Cette baisse pourrait s'expliquer par la mise en place d'un programme de relance caféière axé sur une replantation et un recépage des vieux vergers.

Au niveau du coton, la filière consolide sa remontée entamée depuis la fin de la crise de 2002 à 2011 avec une croissance continue de l'ensemble des paramètres (production, superficies, rendement, nombre de producteurs). Cette hausse a été entretenue par les effets de la réforme de la filière en 2013 dont l'axe principal est l'attribution de zones exclusives d'activités aux sociétés cotonnières sur la base d'un cahier des charges ainsi que le soutien du contenu du Gouvernement au niveau aussi bien du prix de cession des intrants aux producteurs que du prix d'achat du coton graine.

En ce qui concerne l'anacarde, la production de noix de cajou progresse de 13,3% pour atteindre 649145,0 tonnes en 2019. La spéculation profite des actions en faveur de l'amélioration des rendements par un meilleur entretien des parcelles et l'extension du dispositif d'encadrement dédié aux producteurs. Ce qui entraîne une hausse du rendement qui passe de 0,38 tonne/hectare à 0,47 tonne/hectare de 2013 à 2019.

Pour la filière hévéa, les coûts de plus en plus bas sur le marché international, entraînent une baisse du prix bord champ. Ainsi, avec un rendement de 1,5 tonne/hectare en 2013, celui-ci passe à 1,15 tonne/hectare en 2019. Pour remédier à ces difficultés, le Gouvernement a mis en place une autorisation exceptionnelle d'exportation de fonds de tasse d'hévéa. En outre, l'Etat a apporté un appui aux opérateurs pour accroître la capacité d'usinage afin d'absorber la production locale. Enfin, le Gouvernement soutient la constitution de l'Interprofession hévéa, via un appui à la mise en place du collège des producteurs.

Au niveau des ressources animales et halieutiques, la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063, s'est faite à travers la mise en œuvre du Plan Stratégique de Développement de l'élevage, de l'Aquaculture et de la Pêche (PSDEPA) au cours de la période 2014-2020.

Dans l'optique d'assurer la sécurité alimentaire en protéines halieutiques et de développer les activités de la pêche artisanale, les interventions réalisées par le Gouvernement et les professionnels du secteur ont permis de réaliser des progrès notables. Ces initiatives ont porté essentiellement entre 2016 et 2020 sur la mise à disposition des pisciculteurs de 2 millions d'alevins améliorés en 2018, l'installation de multiplicateurs d'alevins performants ; l'introduction de nouvelles souches améliorées de tilapia, de technologie de production, la réhabilitation de stations d'alevinage, la mise en place et l'opérationnalisation d'un Centre de surveillance des pêches (CSP), l'élaboration d'un Plan national de lutte contre la pêche Illicite, Non déclarée et Non Réglementée (ou pêche INN) ainsi que trois (03) points de débarquement moderne (Locodjro, Grand-Lahou et Sassandra) et un marché central (Sassandra). Toutes ces actions ont permis d'améliorer substantiellement la production halieutique nationale qui est passée de 57 001 tonnes en 2012 à 102 000 tonnes en 2019. Toutefois cette production ne couvre pas les besoins des populations. Ainsi le reste de ces besoins est couvert par les

importations évaluées à 591 059 tonnes de poissons en 2019 avec pour corollaire une sortie de devise de plus de 310 milliards de FCFA.

L'aquaculture se présente comme une alternative indispensable à l'atteinte des objectifs de l'Agenda 2063 et à la couverture des besoins des populations en protéines animales d'origine halieutique face à la raréfaction des ressources halieutiques et à la menace de la surexploitation des plans d'eaux. Toutefois, en dépit des progrès obtenus ces cinq dernières années, l'aquaculture ne constitue que 4% de la production halieutique nationale. Elle est essentiellement portée sur la pisciculture qui s'est développée avec l'élevage de tilapia et accessoirement avec les silures et le mâchoiron. La production aquacole de 4500 tonnes, est restée constante ces cinq (05) dernières années.

4.0 Réponses à la pandémie de Covid-19

A l'instar des autres pays, la Côte d'Ivoire a subi le choc de la pandémie à coronavirus (COVID-19) en 2020. En effet, dès le premier trimestre 2020, les échanges extérieurs et le secteur du tourisme ont subi les premiers effets négatifs. Les conséquences se sont ensuite généralisées avec les mesures de confinement prises le 16 mars 2020 dès l'apparition des premiers cas positifs dans le pays, notamment, la distanciation sociale, l'instauration de couvre-feu, la fermeture des frontières aériennes et terrestres aux passagers et l'isolement du grand Abidjan.

Les différentes études menées ont révélé un impact négatif sur le chiffre d'affaires de la majorité des entreprises privées, la fermeture de certaines petites entreprises ayant de faibles réserves de liquidité et une détérioration des conditions de vie des ménages. Il en ressort ainsi que le taux de croissance initialement projeté à 7,2% en 2020 devra chuter à 2%. Quant au solde budgétaire, il devra se dégrader à 5,5% loin de la norme de 3%.

Afin de limiter l'impact socioéconomique de la crise sanitaire, le Gouvernement a adopté le Plan de Riposte Sanitaire (PRS) et le Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire (PSESH). Le PRS, doté d'un budget de 95,9 milliards de FCFA, a permis de ralentir la propagation du coronavirus et d'assurer la prise en charge des personnes infectées.

Le Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire, d'un montant de 1 700,9 milliards de FCFA, est bâti autour de plusieurs mesures regroupées en trois axes, à savoir : (i) les mesures de soutien aux entreprises ; (ii) les mesures de soutien à l'économie dans son ensemble et (iii) les mesures sociales. L'exécution de ce plan a induit de nouvelles dépenses budgétaires de 323 milliards de FCFA en 2020.

Aussi, le PSESH a-t-il permis aux entreprises fragilisées par la crise sanitaire de bénéficier de réduction d'impôts et de moratoires sur les paiements des charges fiscales et sociales. Le PSESH a ainsi contribué, d'une part, à soutenir l'outil de production et maintenir les emplois en vue d'assurer la continuité des activités des entreprises, et d'autre part, à apporter un soutien humanitaire aux populations vulnérables ou rendues vulnérables par la crise sanitaire.

Dans le même élan, quatre (04) fonds d'appui au tissu socio-économique d'une enveloppe globale de 158 milliards de FCFA en 2020 ont été mis en place, à savoir le Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE), le Fonds de Soutien aux PME (FSPME), le Fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI), et le Fonds de Solidarité et de Soutien d'Urgence Humanitaire

(FSSUH). Un Programme d'Urgence Agricole (PURGA) chiffré à 95 milliards de FCFA en 2020 a également été institué afin de soutenir les filières agricoles impactées par la pandémie. D'autres actions d'un montant de 69,41 milliards de FCFA se sont articulées principalement autour de l'appui aux entreprises publiques, du renforcement et de la sécurisation du dispositif d'approvisionnement des marchés, ainsi que de la lutte contre la flambée des prix des produits de grande consommation. En outre, la BCEAO a pris un ensemble de mesures accommodantes envers le secteur bancaire pour faciliter le financement de l'activité économique notamment par la baisse du taux directeur ramené à son niveau le plus bas, soit 2,5%. Enfin, la Côte d'Ivoire a bénéficié de plusieurs appuis budgétaires dont 536 milliards de FCFA du Fonds Monétaire International (FMI) au titre de la Facilité de Crédit Rapide et de l'Instrument de Financement Rapide pour faire face aux urgences liées à la crise de la COVID-19. Toutes ces mesures conjuguées à l'assouplissement des mesures barrières ont favorisé une reprise progressive de l'activité économique.

Dans la lutte contre la COVID-19 en milieu scolaire, les actions entreprises ont porté sur : (i) la mise à disposition de 710 000 flacons de 500 ml de gel hydro-alcoolique dans les établissements scolaires ; (ii) la distribution de 51 millions d'unités de masques chirurgicaux et en tissu aux élèves et personnels de l'éducation, tant de l'enseignement public que du privé ; (iii) la distribution de plus de 16 millions d'unités de masques aux fonctionnaires et agents de l'Etat du Ministère en charge de l'Education Nationale ; (iv) la distribution d'environ 4 millions d'unités de masques aux élèves et enseignants de l'intérieur du pays et (v) la distribution de 19 000 flacons de gel hydro-alcoolique de poche aux élèves des classes de terminale d'Abidjan.

5.0 Défis et opportunités

Dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et de son premier plan décennal, plusieurs défis et possibilités ont été identifiés.

Parmi les défis, figurent (i) le renforcement de la coordination et du pilotage stratégique de la conception et de la mise en œuvre des politiques de développement ; (ii) l'amélioration du financement de l'économie par l'approfondissement du système financier ; (iii) le renforcement de la lutte contre le terrorisme ; (iv) le renforcement de la traçabilité dans le SIGFIP de l'exécution de projets financés par certains PTF et (v) l'amélioration de la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des actions, qu'il s'agisse du budget de l'Etat ou des engagements avec les partenaires au développement.

De façon spécifique, il s'agira d'accélérer la modernisation de l'état civil et la mise en place à terme du Registre National des Personnes Physiques (RNPP). Aussi, les efforts se concentreront sur l'amélioration de l'assainissement en milieu rural et l'extension de l'assainissement amélioré à l'ensemble du territoire national. En matière de nutrition, le défi est de réduire de 40% le nombre d'enfants de moins de cinq ans présentant un retard de croissance passant de 21,6% en 2016 à 15% en 2025. De même, pour l'insuffisance pondérale à la naissance, le taux passera de 12,8% en 2016 à 8,9% en 2025. Enfin le taux d'allaitement maternel exclusif passera de 24% en 2016 pour atteindre 50% en 2025. Au niveau du transport ferroviaire, le défi majeur de la mise en œuvre du projet d'interconnexion ferroviaire est le relèvement des infrastructures existantes aux standards internationaux. En matière de commerce, le défi reste le renforcement de l'appui nécessaire aux secteurs privés pour saisir les opportunités liées à la mise en œuvre de la ZLECAf. S'agissant de la protection de la femme

et l'enfant, défi principal reste la poursuite du renforcement du cadre légal et réglementaire. Au niveau de l'éducation nationale il s'agira de poursuivre activement la Politique de Scolarisation Obligatoire (PSO) en mettant un accent particulier sur la qualité de la formation. En matière de promotion de jeunesse et de création d'emploi, les efforts du Gouvernement devront s'orienter vers la création massive d'emplois durables afin de résorber durablement le chômage.

Au titre des opportunités, peuvent être citées : (i) l'engagement des Partenaires au Développement à accompagner la mise en œuvre du Plan national de Développement 2021-2025, qui reste aligné sur les Agendas de Développement (Agenda 2030 et Agenda 2063) ; (ii) le fait que la Côte d'Ivoire soit Membre de plusieurs organisations sous régionales et régionales, soit favorable au partage d'expériences, à l'appui au financement de certains projets et à la réalisation de projets communautaires et d'intégration ; (iii) la mission de Champion pour le suivi de l'Agenda 2063 confiée à Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, qui facilite la synergie d'actions entre l'équipe-pays de suivi de l'Agenda 2063 et la CUA, l'AUDA-NEPAD, la BAD, la CEA, et le JSSO.

Les réformes des filières agricoles devraient se poursuivre, de même que le renforcement de la production agricole avec notamment la mise en œuvre de nouveaux projets. Il s'agira de (i) renforcer le cadre de gestion du secteur agricole et (ii) renforcer la compétitivité des produits agricoles d'exportation. En outre, le Gouvernement entend favoriser les investissements agricoles respectueux de l'environnement conformément aux engagements du PNIA II basés sur le potentiel des territoires et des besoins des populations.

Les défis à relever par les secteurs de la pêche et de l'aquaculture pour l'atteinte des objectifs de l'Agenda 2063 se résument à : (i) garantir l'augmentation de la production halieutique par l'amélioration de la productivité aquacole, l'intensification et préservation de la ressource et de l'environnement ; (ii) maintenir et améliorer la part du marché international des produits halieutiques transformés notamment le thon ; (iii) concilier la réduction de la pauvreté des communautés de pêche artisanale avec la gestion durable des ressources halieutiques ; (iv) nourrir la population ivoirienne dans un contexte de croissance démographique et d'urbanisation accélérées et (v) renforcer les investissements privés dans le secteur .

6.0 Principaux enseignements tirés et meilleures pratiques

Plusieurs leçons sont tirées de la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Il s'agit (i) du Leadership du Président de la République et l'engagement du Gouvernement qui facilite la mobilisation des ressources internes et externes de même que des partenaires au Développement pour le financement du Développement de la Côte d'Ivoire ; (ii) la bonne synergie d'actions et de coordination dans la mise en œuvre des Agendas 2030 et 2063 ; (iii) la participation active et effective des acteurs de niveau central et local y compris de la société civile et du secteur privé dans les processus de planification et de production de rapport d'avancement sur le développement ; (iv) la réforme du système statistique national afin de le mettre en cohérence avec les standards internationaux tels que recommandés par la Charte africaine de la Statistique et la Stratégie d'Harmonisation des Statistiques en Afrique ; Cette réforme permettra la

production de données statistiques de qualité afin d'améliorer les productions de planification et de suivi et évaluation; (v) pratique de la recherche action pour permettre d'informer les processus de planification et (vi) mise en place d'institutions ou structures spécifiques pour améliorer la mise en œuvre de projets phares.

7.0 Conclusions

La mise en œuvre de l'Agenda 2063 s'opère de manière satisfaisante. Les résultats plus probants pourraient être obtenus au regard de la volonté exprimée par le Gouvernement en faveur de l'amélioration des conditions de vie des populations. Ainsi, après les acquis de la mise en œuvre du Programme Social du Gouvernement (2018-2020), le nouveau Programme Social du Gouvernement arrimé au Plan national de Développement (PND 2021-2025) est en cours d'élaboration. Aussi, le Gouvernement est-il résolument engagé dans la mise en œuvre des Agendas de développement notamment l'Agenda 2063, à travers la mise en œuvre d'organes et structures d'opérationnalisation de projets phares.

La Côte d'Ivoire entend poursuivre ses efforts pour permettre d'obtenir au-delà de ses frontières des résultats probants dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063. A cet effet, le processus d'endossement du CERFAM par l'Union africaine est en cours.